|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **CADRE DU mémoire TECHNIQUE** | |
|  | |
|  | | |
| Objet : | | **Acquisition de balises pour albatros avec détection radar et AIS dans le cadre du projet MARIO** |
| N° Consultation | | **2025012** |
| N° marché | | 2025012\_00\_00 |

**RAPPEL IMPORTANT :**

Le candidat est invité à compléter le présent cadre de Mémoire Technique pour l’analyse de son offre par l’Acheteur.

A défaut, le candidat est autorisé à remettre son propre Mémoire Technique. Dans ce cas, il lui est recommandé d’indiquer clairement et distinctement dans son mémoire technique les parties correspondantes à chacun des sous-critères et éléments d’appréciation renseignés au Règlement de consultation en reprenant leurs intitulés.

Seuls les critères et sous-critères renseignés dans le Règlement de consultation et repris dans le présent Cadre de mémoire technique seront évalués par l’Acheteur.

Il est rappelé par ailleurs que le contenu du mémoire technique doit respecter les exigences minimales prescrites dans le CCAP et le CCTP. Le respect des exigences minimales est une condition de régularité de l’offre. L’acheteur prêtera attention, lors de l’évaluation des offres aux plus-values proposées par le candidat par rapport à ces exigences, au regard des critères et sous-critères d’attribution.

**Partie 1 : Qualité et adéquation du matériel proposé, y compris la conformité des balises aux spécifications listées dans le cahier des charges (*cette partie correspond au sous-critère n°1 de la valeur technique notée sur 40 %)***

***Le candidat présentera ici le matériel proposé : description des caractéristiques et des performances des balises proposées ainsi que les fiches techniques des produits.***

***Le candidat pourra apporter tout autre élément complémentaire permettant d’apprécier directement « la qualité et l’adéquation du matériel proposé »***

**Partie 2 : Capacité à proposer un service de maintenance et à assurer un service de livraison adéquat (*cette partie correspond au sous-critère n°2 de la valeur technique notée sur 20 %)***

***Le candidat présentera ici les moyens qu’il mettra en œuvre pour assurer la maintenance et la livraison des balises dans le respect des dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).***

***Le candidat pourra apporter tout autre élément complémentaire permettant d’apprécier directement « les capacités à proposer un service de livraison adéquate »***

**Partie 3 : Expérience du prestataire dans la conception et la fabrication d’équipements de marquage pour animaux (*cette partie correspond au sous-critère n°3 de la valeur technique notée sur 10%)***

***Le candidat présentera ici son expérience permettant d’identifier clairement le domaine de compétences du candidat ainsi que les principes de bonnes pratiques de fabrication, conformes aux règlementations applicables et permettant de répondre de manière adaptée aux attendus de l’Acheteur.***

***Le candidat pourra apporter tout autre élément complémentaire permettant d’apprécier directement « l’expérience du prestataire dans la conception et la fabrication d’équipements de marquage pour animaux »***